

# Le Conservatoire du littoral

OUTRE-MER

## Mayotte



Conservatoire du littoral

Le domaine terrestre et maritime sous la protection  
du Conservatoire du littoral est de  
**135 000 hectares, soit 1 000 kilomètres de rivages**  
en métropole et dans les départements d'outre-mer.

## Le Conservatoire du littoral à Mayotte

### ✪ Mayotte, l'archipel bleu

Au cœur de l'un des plus grands lagons fermés du monde, Grande-Terre, Petite-Terre et une trentaine d'îlots composent l'archipel de Mayotte. Il couvre une superficie de 375 km<sup>2</sup> pour une population de 511 habitants par km<sup>2</sup>. Malgré une population croissante, le littoral mahorais abrite encore des rivages naturels remarquables.

Les 185 km de côtes très découpées sont marqués par une succession de paysages étagés du plus sec au plus humide : forêts littorales xérophiles disséminées autour des secteurs urbains, agricoles et d'agro-forêt, baies et estuaires occupés par les mangroves, plages volcaniques et coralliennes, lagon fermé par une double barrière récifale propice aux baleines à bosse, aux dauphins et aux tortues marines.

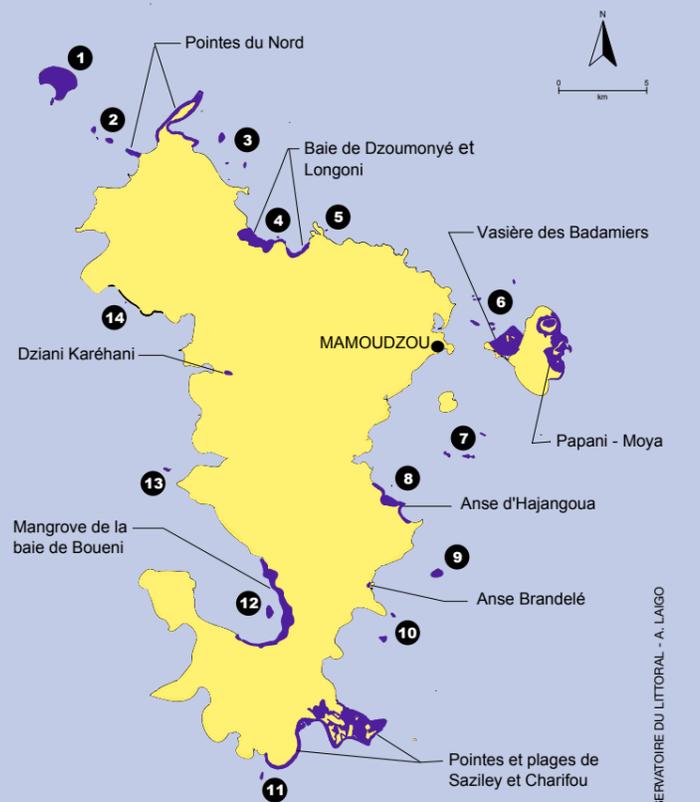
### ✪ Le Conservatoire à Mayotte

Grâce à son intervention foncière, le Conservatoire du littoral protège définitivement 1708 hectares de rivages boisés, sableux ou rocheux répartis sur une quinzaine de sites. Face aux grands enjeux de biodiversité, de nombreux habitats d'espèces menacées et d'écosystèmes remarquables sont ainsi préservés : plages de pontes pour les tortues marines, lacs, mangroves, îlots, forêt sèche... Les actions sont conduites selon 3 axes d'intervention :

- Maintenir de grandes entités paysagères naturelles
- Protéger les écosystèmes littoraux à intérêt écologique fort
- Accueillir le public sur les sites pour la découverte et la sensibilisation aux enjeux de préservation du patrimoine naturel et culturel

### ✪ Une gestion départementale

Le conseil général, gestionnaire des sites, a créé une cellule de gestion composée de 50 gardes du littoral. Ils assurent la surveillance, l'entretien des sentiers, une coordination des usages agricoles et un suivi des écosystèmes et des espèces. Chaque année, un comité de gestion est organisé pour chaque site. Il rassemble les élus locaux, les partenaires et les associations pour présenter le bilan des actions engagées et pour valider la programmation annuelle des actions de gestion.



- |   |                                 |
|---|---------------------------------|
| 1 Ilots M'tzamboro, Kélijou                         | 8 Ilot Mchako                   |
| 2 Ilot Choizil - Malanzamia Yahari                  | 9 Ilot Bandré                   |
| 3 Ilots Handréma, M'titi, M'tsongoma, Chongochamaji | 10 Ilots Pointe Mougndré, Bambo |
| 4 Ile Verte   | 11 Ilot M'bouini                |
| 5 Ile Blanche                                       | 12 Ilot Karoni                  |
| 6 Ilots Quatre frères, Gombé Ndroumé, M'tsanga      | 13 Ilot Sada                    |
| 7 Ilots Hajangoua                                   | 14 Ilot Tanaraki                |

© CONSERVATOIRE DU LITTORAL - A. LAIGO



© M. DUNCOMBE

### Les enjeux de conservation outre-mer

Depuis plus de trente ans, le Conservatoire du littoral a pour mission de préserver définitivement des sites naturels le long des rivages de métropole et d'outre-mer. Pour cela, il acquiert des espaces, qu'il remet ensuite en gestion aux collectivités locales et aux associations qui les entretiennent avec l'aide des usagers : éleveurs, agriculteurs, chasseurs, etc. À ce jour, le Conservatoire préserve près de 20000 hectares en outre-mer, répartis sur 150 sites naturels, dans 4 départements : Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane et 4 collectivités : Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

## La gestion confiée à la collectivité de Mayotte

Grâce à l'action foncière du Conservatoire du littoral, de multiples entités paysagères naturelles sont préservées de toute urbanisation et ont été aménagées pour l'accueil du public : maisons de site, observatoire aux oiseaux au lac Karihani, réseau de sentiers à Saziley... Selon la spécificité de chaque site, bandes littorales et grands espaces naturels abritent des séquences de forêt littorale, d'agro-forêts, de lacs, de falaises et de plages.

### Parmi les sites

#### ✪ Saziley

La végétation d'origine de l'île ne couvre plus que 10% du territoire. Situé au sud de Grande-Terre, le site de Saziley et Charifou abrite l'une des dernières reliques de forêt sèche de Mayotte, menacées d'invasion par des espèces exotiques telles la Corbeille d'Or – *Lantana camara*. Le maintien de cette forêt résiduelle est une priorité inscrite dans le plan de gestion.

#### ✪ Papani Moya

Sur ce site se côtoient le cratère du Dziani Dzaha, les plages de Moya, la colline de Vigie et les falaises qui lui sont contiguës. Il subit depuis longtemps des pratiques de cultures itinérantes dont le défrichage est assuré par brûlis. La végétation originelle n'y subsiste plus que sous forme de minuscules reliques confinées aux falaises et aux ravines de la côte est. Dès 2007, des autorisations d'occupations temporaires agricoles ont été délivrées auprès des occupants coutumiers, afin de développer des pratiques agricoles moins érosives et d'empêcher toute extension agricole vers la forêt xérophile en voie de disparition.



© CONSERVATOIRE DU LITTORAL

### Remarquables baobabs

Mayotte est, hormis Madagascar, le premier site au monde à abriter plus d'une espèce de baobab : le baobab africain – *Adansonia digitata* – et le baobab malgache – *Adansonia madagascariensis*. À Saziley et Charifou, plus de 600 baobabs ont été recensés. Ce site abrite 3 des 4 derniers pieds de baobab malgache présents à Mayotte. Afin de protéger et de conserver cette espèce, un plan de conservation est en cours.



© M. CERLES

Moya



© P. LIZOT

### À l'aide des tortues marines

Protégées par arrêtés ministériel et préfectoral depuis 2000, les tortues marines pondent essentiellement sur les plages de Papani Moya et de Saziley et Charifou. Environ 3000 pontes sont recensées chaque année par les gardes du littoral, qui assurent toute l'année un suivi scientifique. Pour limiter les nuisances pendant la ponte, les sites ont été aménagés afin de repousser les activités touristiques vers l'arrière-plage.



© CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Karihani

### Tous les sites

- ✪ Pointes et plages de Saziley et Charifou (Bandré et Kani Kéli, 472 ha, sentiers)
- ✪ Dziani Karihani (Tsingoni, 7 ha, observatoire aux oiseaux)
- ✪ Pointes et îlots du Nord (M'Tsamboro et Bandraboua, 127 ha)
- ✪ Cratères de Petite-Terre (Dzaoudzi-Labattoir et Pamandzi, 252 ha, sentiers)

## Préserver et valoriser les mangroves

Les mangroves et arrière-mangroves jouent un rôle fondamental de protection contre la houle cyclonique, d'écran contre l'envasement et la pollution du lagon... Ce sont aussi des refuges, des lieux de reproduction et des nourriceries pour la faune marine et aviaire. Grâce à l'affectation des mangroves au Conservatoire du littoral, 515 ha de ces forêts maritimes seront transmises intactes aux générations futures.

### Parmi les sites

#### ★ La vasière des Badamiers

Composée de mangrove et d'eau lagunaire sur une centaine d'hectares, la vasière des Badamiers joue un rôle écologique essentiel pour la reproduction des poissons et l'alimentation des limicoles et oiseaux marins. Le marnage, de 4 mètres environ, assure un renouvellement efficace des eaux. La vasière laisse ainsi apparaître, à marée basse, les nombreux *beach rocks* au milieu des bancs de sable, témoins d'anciennes formations de grès consolidés en roche compacte. Son inscription comme site Ramsar est en cours. Elle serait une reconnaissance internationale de l'importance de cette zone humide de Petite-Terre. Pour la découvrir, un parcours a été aménagé par le Conservatoire du littoral.

© R. FOLLAND



### Derniers dugongs

Le dugong est en train de disparaître : moins de 10 individus fréquentent les baies bordées de mangrove ! Le rôle tampon que joue la mangrove, entre activités humaines terrestres et milieu marin, est essentiel pour garantir une bonne qualité des eaux, nécessaire à son développement et à la conservation de l'espèce.

© M. CERLES



### Tous les sites

- ★ Mangrove de la baie de Bouéni (Chirongui et Bouéni, 227 ha)
- ★ Baie de Dzoumogné et de Longoni (Bandraboua et Koungou, 148 ha)
- ★ Vasière des Badamiers (Dzaoudzi-Labattoir, 105 ha, parcours)
- ★ Hajangoua (Dembeni, site de 64 ha dont 32 de mangrove)
- ★ Dapani (site de Saziley et Charifou dont 13 ha de mangrove)

## Les 36 îlots protégés

Le 12 mars 2009, tous les îlots de Mayotte ont été attribués au Conservatoire du littoral, à l'exception de M'Bouzi, déjà classé en réserve naturelle. Les îlots représentent un enjeu majeur pour la conservation de la biodiversité à Mayotte et constituent des sites privilégiés pour suivre l'évolution des écosystèmes et la qualité du milieu aquatique. Une des problématiques de conservation de la biodiversité sur ces espaces est la présence, souvent en forte densité, du rat noir – *Rattus rattus*. Assimilé parfois à un véritable fléau, il prédate insectes, mollusques, reptiles, œufs et poussins d'oiseaux qui peuvent appartenir à des espèces patrimoniales.

### Parmi les sites

#### ★ Dembéné et Gombé Ndroumé

Une campagne de dératisation sur les îlots de Dembéné et de Gombé Ndroumé a été engagée par le Conservatoire du littoral afin de préserver cet important secteur de nidification des oiseaux marins tels le paille-en-queue.



© M. TILLMANN

### Tous les sites

- ★ Ilot Karoni (Chirongui, 16 ha)
- ★ Îlots Sada (Sada, 1 ha)
- ★ Ilot Tanaraki (M'Tsangamouji, 0,1 ha)
- ★ Ilot M'Tsambo (M'Tsambo, 241 ha)
- ★ Ilot M'Bouini (Kani Keli, 5 ha)
- ★ Ilot Kelijou (M'Tsambo, 2 ha)
- ★ Îlots Choizil (M'Tsambo, 10 ha)
- ★ Ilot Handrema (Bandraboua, 13 ha)
- ★ Ilot M'titi (Bandraboua, 0,01 ha)
- ★ Ilot M'Tsongoma (Bandraboua, 1 ha)
- ★ Ilot Chongochamaji (Bandraboua, 0,1 ha)
- ★ Île Verte (Bandraboua et Koungou, 0,2 ha)
- ★ Île Blanche (Koungou, 0,1 ha)
- ★ Îlots de la Passe (Mamoudzou et Dzaoudzi-Labattoir, 7 ha)
- ★ Ilot Gombo La Monte (Dzaoudzi-Labattoir, 1,5 ha)
- ★ Ilot Pamandzi Kéli (Dzaoudzi-Labattoir, 7 ha)
- ★ Ilot Fongoujou (Dzaoudzi-Labattoir, 0,1 ha)
- ★ Îlots de Dembeni (Dembeni, 8 ha)
- ★ Îlots de Bandrelé (Bandrelé, 34 ha)

### Conservatoire du littoral

La Corderie Royale  
B.P. 10137  
17306 Rochefort cedex  
tél : 05 46 84 72 50  
fax : 05 46 84 72 79  
direction.rochefort@conservatoire-du-littoral.fr

Délégation Outre-mer  
1, rue Pémagnie, B.P. 546  
14037 Caen  
tél.02 31 15 30 90  
fax 02 31 15 29 95  
dom@conservatoire-du-littoral.fr

Antenne de Mayotte  
route Nationale  
97670 Coconi  
tél.02 69 62 31 06  
fax 02 69 62 32 68  
mayotte@conservatoire-du-littoral.fr

Rédaction et conception graphique :  
Conservatoire du littoral / Outre-mer,  
Bayard Nature et Territoires  
Impression : Imprimerie Calligraphy (35)  
Carte : Conservatoire du littoral - A. LAIGO